

# GROUPE AGRICA

Rapport de gestion  
2023



# Sommaire

<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>1</b>
<b>CHIFFRES-CLÉS</b>	<b>6</b>
<b>COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>12</b>

# Rapport du **Conseil d'administration**

L'année 2023 marque le début d'un cycle porteur de changement pour le Groupe AGRICA, avec l'arrivée d'un nouveau Directeur Général et le lancement d'une réflexion stratégique, destinée à asseoir la position d'AGRICA comme acteur majeur de la protection sociale des univers agricole et agroalimentaire.

Afin de construire cette stratégie sur des fondations solides et durables, le Groupe a mis à profit l'exercice écoulé pour renforcer les piliers de son activité. L'assainissement de la situation financière et comptable de ses institutions s'est poursuivi, la dynamique de développement commercial en assurances de personnes s'est confirmée, et l'intégration de la retraite complémentaire au sein de l'Alliance professionnelle a été encore accentuée.

Fidèle à ses valeurs humaines, AGRICA a porté son attention toute particulière en 2023 à l'accompagnement de ses ressortissants, notamment au travers de ses nombreux programmes d'action sociale et de prévention, mais également de ses collaborateurs, dont le quotidien évolue au rythme des transformations du Groupe.

## FAITS MARQUANTS ANNÉE 2023

### ◆ Vie institutionnelle du Groupe AGRICA

L'année 2023 a vu le début, au 1<sup>er</sup> janvier, de la nouvelle mandature des Conseils d'administration de l'association sommitale GROUPE AGRICA et du GIE AGRICA GESTION, pour la période 2023-2026. Sollicitées en amont, les organisations syndicales et professionnelles ont procédé à la désignation de leurs représentants et des Conseils d'administration constitutifs se sont réunis dans leur nouvelle composition le 8 décembre 2022, afin notamment d'élire leur Présidence paritaire, pour les quatre ans à venir, avec une alternance prévue à mi-mandat, conformément aux principes du paritarisme. MM. Jérôme VOLLE (FNSEA) et Bernard PIRE (CFE-CGC), ont ainsi été élus respectivement Président et Vice-président du Groupe.

Le Groupe AGRICA a, par ailleurs, connu au cours de cette année un certain nombre d'évolutions dans son organisation, notamment l'arrivée de M. Julien BRAMI. D'abord comme directeur de la transformation stratégique, à compter du 6 mars 2023, puis comme Directeur Général, en remplacement de M. Frédéric HERAULT au 1<sup>er</sup> juillet de la même année, M. BRAMI a rapidement pu apprécier l'importance des missions de protection sociale et de retraite complémentaire assurées par le Groupe, et mesurer les défis à relever. Afin de rééquilibrer la prise de décision entre les enjeux financiers d'une part, et les enjeux clients et développement d'autre part, et ainsi réduire les effets de « silotage » entre les pôles financier et assurance du Groupe, M. BRAMI a également proposé la nomination de M. Éric GERARD en qualité de Directeur Général Délégué du Groupe AGRICA et de troisième dirigeant effectif dans les entités assurantielles, ce que les Conseils d'administration du mois de décembre 2023 ont tous approuvé à l'unanimité. Enfin, un poste de directeur de la stratégie et de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) a été créé et confié à M. Ludovic MAGNIN, avec pour mission principale de porter, avec la direction générale, la définition, la mise en œuvre et le pilotage d'une réflexion stratégique.

Autre fait marquant de l'exercice écoulé : la réalisation, par le Cabinet Deloitte, d'un audit règlementaire portant sur la mandature sortante 2019-2022 du Conseil d'administration, afin d'en évaluer les travaux et d'identifier, au bénéfice de la mandature suivante, des axes d'amélioration et des bonnes pratiques à mettre en œuvre. Dans ce cadre, l'ensemble des membres du Conseil d'administration ont été sollicités afin de répondre à un questionnaire, et des entretiens ont été organisés avec la Présidence paritaire du Conseil d'administration, les membres du Bureau, la Présidence paritaire du comité d'audit et des risques de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, le Directeur Général, la directrice des affaires générales et la responsable du département instances, afin de compléter les réponses apportées au questionnaire. Au terme de cet audit, le Cabinet Deloitte a apprécié la capacité du Conseil d'administration à répondre à ses attributions.

Les statuts des différentes entités du Groupe, ainsi que les règlements intérieurs de leurs Conseils d'administration, ont également fait l'objet en 2023 d'une mise à jour, afin de rendre possible la réunion d'instances en mode hybride ou à distance, en audio ou visioconférence. L'objectif de cette mesure est de permettre une plus grande flexibilité dans l'organisation des instances, lorsque leur ordre du jour s'y prête, et de faciliter l'obtention du quorum.

### ◆ L'adaptation du Groupe aux évolutions de l'environnement stratégique

Dès sa prise de fonction, le Directeur Général a engagé un nouveau cycle de réflexion stratégique. Les réunions du groupe de travail stratégie GROUPE AGRICA du 21 juin 2023, et du Conseil d'administration de l'association sommitale GROUPE AGRICA du 27 septembre 2023, ont été l'occasion pour lui de présenter une méthodologie et un calendrier prévisionnel, avec comme objectif un plan stratégique complet établi en 2024. Afin de fixer un cap clair à la gouvernance du Groupe, à ses collaborateurs, à ses ressortissants et à ses clients, ainsi qu'à l'ensemble de ses partenaires, ce plan stratégique prévoit d'afficher une ambition fédératrice, tenant compte à la fois de son ADN et de l'environnement mouvant dans lequel il évolue. Il est à souligner que la démarche a intégré la mise en place de groupes de réflexion afin d'étudier sept thématiques : la prospective de la retraite complémentaire, le développement et multidistribution, les offres et services, le modèle industriel du Groupe à cinq ou dix ans, la stratégie financière, la marque employeur et l'efficacité. Ces groupes se sont réunis entre deux et trois fois, et cinq de ces sept groupes ont associé administrateurs et collaborateurs. En parallèle de cette réflexion stratégique, deux priorités immédiates ont par ailleurs été fixées : améliorer la qualité de gestion et sécuriser la clôture comptable.

D'importants moyens ont été mis en œuvre pour rétablir la qualité de gestion offerte par AGRICA à ses ressortissants et clients depuis le début de 2023. Un budget dédié a ainsi été alloué à cette priorité, et les équipes métier ont été redimensionnées, avec un renfort de 100 ETP chez les différents prestataires de l'institution, qui sera maintenu en 2024. Ces renforts viennent appuyer l'ensemble des enjeux de gestion (adhésion, affiliation, liquidation, décès, etc.). Ces efforts devront permettre de constater des améliorations dès 2024, tant en termes d'efficacité opérationnelle et de pilotage de l'activité que de qualité perçue par les clients.

La démarche « RSE » de l'entreprise, visant à contribuer aux enjeux de développement durable, à avoir un impact positif sur la société et à respecter l'environnement, tout en étant économiquement viable, a, elle aussi, été réactivée. Engagée dès 2006, celle-ci a en effet pris un nouvel élan avec notamment la nomination d'un directeur de la stratégie et de la RSE et le lancement d'un projet d'entreprise dédié. Les objectifs affichés sont de mettre AGRICA en conformité avec ses obligations réglementaires, de définir des ambitions collectives allant au-delà de ces obligations, pour créer une véritable culture commune, et de communiquer, tant en interne qu'en externe, sur l'action d'AGRICA. Là encore, une démarche collaborative a été souhaitée, avec la mise en place de groupes de travail thématiques internes à l'entreprise et la sollicitation régulière des collaborateurs pour partager idées et bonnes pratiques.

Parallèlement, la cybersécurité a fait l'objet d'une attention toute particulière dans le contexte de l'augmentation des attaques visant les professionnels de la santé et les acteurs du marché de la protection sociale. Du point de vue opérationnel, les mesures de protection des systèmes d'information du Groupe, et la capacité à les restaurer en cas d'attaque, ont été auditées et renforcées en 2023. Des tests d'intrusion sont régulièrement effectués, et la sensibilisation et la formation des collaborateurs contre l'hameçonnage, vecteur principal de ces attaques, s'est poursuivie.

## ◆ Les faits marquants de l'activité des institutions de prévoyance et de leurs filiales

En ce qui concerne l'activité des institutions de prévoyance du Groupe AGRICA et de leurs filiales, une des priorités de l'année 2023 a été d'assurer un suivi rigoureux et précis de leur solvabilité, les dérives de la sinistralité engendrées par la crise sanitaire depuis 2020 étant venues impacter de manière significative leurs équilibres techniques et financiers.

Au terme de l'exercice 2023, les différentes entités du Groupe, CPCEA, la CCPMA PRÉVOYANCE et leurs filiales, les Fonds de retraite professionnelle supplémentaire CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, affichent des ratios de solvabilité confortables, de respectivement 411 %, 342 %, 466 % et 413 %. La SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE affiche une solvabilité confortée à 268 %.

Au titre d'AGRI PRÉVOYANCE, le rétablissement de la solvabilité de l'institution à un niveau satisfaisant s'effectue depuis 2022 dans le cadre d'un plan de remédiation arrêté par son Conseil d'administration. Après la recapitalisation de l'institution, la mise en œuvre de la deuxième phase de ce plan, initiée en 2022, s'est poursuivie cette année et a fortement mobilisé les Conseils d'administration. Ainsi, ce ne sont pas moins d'une centaine de commissions paritaires qui se sont réunies pour présenter les comptes et les mesures de rééquilibrage nécessaires. Ces actions ont fait l'objet de *reportings* réguliers aux administrateurs et d'un suivi rigoureux au sein d'un groupe de travail spécifique. Ce rythme de travail soutenu, associé à l'exercice des responsabilités des partenaires sociaux, a permis d'atteindre un taux de réalisation supérieur à 90 % de la deuxième phase du plan de redressement. Parmi les faits marquants, peuvent être cités : le redressement à 100 % de l'Accord national de la production agricole, acté en janvier 2024, la signature des avenants à la convention de distribution réduisant les commissions d'apport des partenaires à 6 %, ainsi que la réponse positive de la branche du Paysage à l'offre proposée par AGRICA, intégrant les redressements tarifaires attendus, dans le cadre de l'appel d'offres des régimes santé et prévoyance des non-cadres du Paysage. À horizon de la fin de l'année 2025, le chiffre d'affaires supplémentaire attendu est estimé à près de 30 millions d'euros.

Après plusieurs séminaires dédiés, la troisième phase du plan de remédiation est bien engagée. En effet, sur décision des Conseils d'administration d'AGRI PRÉVOYANCE, de la CPCEA, de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et de l'association sommitale GROUPE AGRICA des 5, 6 et 7 décembre 2023, les travaux en vue de préparer la fusion avec transfert de portefeuille d'AGRI PRÉVOYANCE et de la CPCEA à horizon du mois de juin de l'année 2024, ont été initiés. Les Conseils d'administration qui se sont tenus au début du mois d'avril 2024 ont validé les propositions menant au rapprochement, portées aux Assemblées Générales extraordinaires des deux entités concernées de ce début juin.

## ◆ Développement et réalisations commerciales

Porté par le développement commercial, le redressement des portefeuilles, et une croissance organique soutenue, le chiffre d'affaires du Groupe AGRICA en assurances de personnes a dépassé en 2023 la barre symbolique des 800 millions d'euros.

Sur le périmètre d'AGRI PRÉVOYANCE, l'activité s'est concentrée sur les négociations paritaires destinées à recouvrer les équilibres techniques des accords couverts par l'institution, dans le respect du plan de redressement décidé par le Conseil d'administration de l'institution en mars 2022, comme évoqué précédemment. Au global, le chiffre d'affaires de l'institution s'établit pour 2023 à 187,5 millions d'euros.

En ce qui concerne la CCPMA PRÉVOYANCE, le chiffre d'affaires 2023 affiche une hausse de plus de 11 % par rapport à 2022, à 256 millions d'euros, portée notamment par la croissance organique du portefeuille. Pour la deuxième année consécutive, l'exercice a également été consacré à la recherche des équilibres techniques, tant pour le régime d'adhésion, avec une indexation de 6,3 % à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024, décidée unanimement par les partenaires sociaux lors du Conseil d'administration du 5 décembre 2023, que pour les contrats sur mesure, à l'image du redressement intégral du contrat Cerfrance. Sur le périmètre des grands comptes, le marché s'est avéré particulièrement dynamique. L'institution a en effet répondu à 33 appels d'offres, sur un total de 54 sollicitations, pour un taux de concrétisation de 52 %. À ce titre, quelques grands noms entreront dans son portefeuille à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tels que LDC, Oliviers & Co ou encore Wolfberger. Au global, le chiffre d'affaires généré par la campagne d'appels d'offres 2023 est estimé à près de 27 millions d'euros.

Porté par le déploiement du PER CCPMA, dans un contexte, soulignons-le, hautement concurrentiel, le chiffre d'affaires 2023 de la CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE s'établit à 177 millions d'euros, en hausse de plus de 10 % par rapport à l'exercice précédent.

S'agissant de la CPCEA, le chiffre d'affaires 2023 s'élève à près de 90 millions d'euros, en croissance de 13 % par rapport à 2022. Sur le périmètre du Paysage, l'année a été marquée par le renouvellement de la recommandation de l'institution dans le cadre de l'accord des Travailleurs et Agents de Maîtrise et des Cadres de la branche, à effet du 1<sup>er</sup> janvier, couplée à la croissance organique du portefeuille. Sur celui de la Production Agricole, des ajustements ont été faits, par voie d'avenant, sur la CCN de 1952, avec pour objectif d'assurer aux salariés cadres la meilleure protection sociale complémentaire, tout en préservant les intérêts de l'institution.

La CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a, elle, connu en 2023 une très forte hausse de son chiffre d'affaires, qui s'établit à 97 millions d'euros, contre 53 millions d'euros en 2022. Cette croissance de près de 85 % s'explique par l'application, pour la première fois sur une année pleine, des accords paritaires portant sur la mise en place des régimes de retraite supplémentaire des non-cadres de la Production Agricole, des Coopératives d'utilisation de matériels agricoles (CUMA), des Entreprises de travaux et services agricoles ruraux et forestiers (ETARF) et des non-cadres du Paysage.

## ◆ L'Alliance professionnelle

L'année 2023 constitue une année importante en termes de gouvernance pour l'Alliance professionnelle, puisqu'elle a été celle du renouvellement de l'ensemble de ses instances. Ainsi, le Conseil d'administration de l'institution de retraite complémentaire (IRC) a été renouvelé dans un nouveau format afin de répondre aux exigences de la fédération Agirc-Arrco. En effet, il est désormais composé de 30 administrateurs, contre 40 auparavant, et de personnes qualifiées qui assistent aux réunions sans prendre part au vote. Ce nouveau statut, inscrit au sein d'un règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration du mois de mars 2023, a été créé afin de préserver les équilibres politiques. Lors de la prise d'effet de cette mandature, le 14 juin 2023, une nouvelle Présidence paritaire a été élue, en la personne de M. ROPERT (CGT) et M. JEANPIERRE (MEDEF), issus respectivement des GPS Audiens et Lourmel, et les différentes commissions de l'IRC ont été constituées. Dans le même temps, les compositions des instances de la section professionnelle AGRICA ont également été renouvelées. Dans ce cadre, M. Joseph LECHNER (collège des adhérents) est devenu Président, et M. Emmanuel CUVILLIER (collège des participants) Vice-président du comité paritaire professionnel. Concernant la commission d'action sociale, c'est Mme Françoise TABUCE (collège des participants) et Mme Irène MOOG (collège des adhérents) qui ont été désignées, respectivement, Présidente et Vice-présidente.

Par ailleurs, en 2023, le déploiement des outils fédéraux pour la gestion des actifs et des liquidations notamment, ainsi que les mutualisations engagées entre les six Groupes de protection sociale (GPS) membres de l'Alliance professionnelle, se sont poursuivis conformément à la feuille de route 2022-2026, adoptée en 2021. Concernant les modalités de mutualisation des activités de gestion, l'approche retenue est finalement celle d'une mutualisation intégrale, c'est-à-dire avec l'ensemble des dossiers distribués à tous les GPS, sans différenciation du groupe de provenance. AGRICA a néanmoins défendu que chaque GPS puisse conserver une interlocution directe avec certains clients prédéterminés (grands comptes, relations affinitaires avec certains publics, spécificités réglementaires...). À noter, qu'au cours de l'exercice une actualisation de la feuille de route s'est avérée nécessaire du fait des nouvelles trajectoires d'économies imposées par la fédération Agirc-Arrco. Celles-ci donnent en effet pour cible une réduction des coûts de l'ordre de plus de 33 millions d'euros sur cette période quinquennale, dont 18 millions d'euros sur le périmètre des fonctions supports.

Soulignons qu'au cours de l'année, le Groupe AGRICA a décidé de proposer une nouvelle feuille de route pour son action sociale Agirc-Arrco. En effet, dans un contexte marqué par la définition de nouvelles orientations prioritaires Agirc-Arrco associée à une baisse des dotations, cette feuille de route doit permettre de construire une offre en cohérence avec les besoins des ressortissants du Groupe et de renforcer l'efficacité de l'action sociale, en optimisant les coûts de gestion et les circuits opérationnels. Dans ce cadre, le référentiel des aides individuelles a évolué au cours de l'année simplifiant de fait la gestion des dossiers de demandes et leur traitement. Concrètement, le nombre de pièces justificatives demandées

aux bénéficiaires a été réduit et une commission restreinte composée de la Présidence paritaire de la commission d'action sociale professionnelle a été mise en place, pour répondre rapidement aux situations d'urgence. En ce qui concerne les demandes de financement de projets, la commission d'action sociale étudiera désormais uniquement les projets à fort impact budgétaire (subvention supérieure à 30 000 euros) et stratégiques pour le Groupe AGRICA.

Enfin, à noter également sur le périmètre de la retraite complémentaire, l'adhésion du GIE AGRICA GESTION, sur décision de son Conseil d'administration, au groupement de fait constitué au niveau de l'Alliance professionnelle, afin de pouvoir poursuivre la mise à disposition de moyens pour la gestion de la retraite complémentaire, en exonération de TVA, pour les activités mutualisées réalisées par les GPS membres pour le compte de l'Alliance.

## ◆ Action sociale et prévention

L'année 2023 a notamment été marquée par la réactivation, à l'initiative de la gouvernance paritaire du Groupe, du dispositif AGRICA Solidaire au bénéfice des sinistrés des intempéries survenues à la fin de l'année 2023 dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Créé en 2020 pour répondre aux situations difficiles engendrées par la Covid, ce dispositif a permis d'apporter une aide financière immédiate aux ressortissants du Groupe touchés.

Au sein de la commission d'action sociale commune, les trois institutions de prévoyance du Groupe ont consacré cette année plus de 300 000 euros de subventions pour différents projets collectifs. Les thèmes chers aux partenaires sociaux que sont la prévention, l'accès à l'emploi, ou encore l'accompagnement des aidants ont été cette année encore particulièrement soutenus. Parmi les grands projets cofinancés en 2023, on peut citer celui porté par l'Association « Sourire à la vie », dans le cadre de la transformation, à Marseille, d'un château en lieu d'accompagnement d'enfants atteints du cancer et de leurs proches aidants. Par ailleurs, le partenariat avec le Fonds de dotation CLINATEC, en place depuis 2021, a évolué, dans l'idée de mieux correspondre aux thématiques de prévention portées par le Groupe à l'instar du stress, des risques psychosociaux, des maladies cardiovasculaires et du diabète. Aussi, la subvention pluriannuelle concernera désormais le développement d'un projet « stress, diabète et intelligence artificielle ». À ces actions communes, s'ajoutent les aides individuelles accordées par les commissions d'action sociale des institutions de prévoyance, pour un montant global de près de 400 000 euros.

Sur le périmètre de la retraite complémentaire, près de 6 000 aides individuelles ont été accordées pour un montant de près de 1,7 million d'euros. En sus, plus de 15 000 bénéficiaires ont profité des 3,9 millions d'euros distribués au titre des aides collectives, en soutien, notamment, du service de répit à domicile « Objectif Bulle d'air 4 », porté par la MSA, d'une unité d'hospitalisation dédiée aux personnes en situation de handicap à Marseille, ou encore d'un dispositif de maintien du lien social intergénérationnel « la Journalette ».

## ◆ Communication et visibilité du Groupe

Les équipes d'AGRICA se sont fortement mobilisées en 2023 pour assurer la présence et le rayonnement du Groupe dans les grands événements professionnels du secteur agricole, et notamment sur le Salon International de l'Agriculture, sur le Salon international de l'élevage (SPACE), sur le Salon agricole international des techniques de production biologique et alternative (Tech & Bio), au Sommet de l'élevage, ou encore au Salon Paysalia. Le Groupe a également participé à plusieurs congrès, tels que le Congrès national des entrepreneurs des territoires, le Congrès FNSEA ou encore le Congrès de La Coopération Agricole.

Moment fort de l'année, la 9<sup>e</sup> édition des Trophées 2023 « Lutte contre le gaspillage alimentaire : le temps des solutions » s'est tenue le 25 octobre 2023, en présence de la Présidence paritaire d'AGRICA et d'un certain nombre d'administrateurs. Cette année encore, le jury, composé des Présidents et des Vice-présidents des commissions d'action sociale des institutions du Groupe, a souligné l'ingéniosité des candidats et l'énergie positive émanant de leurs initiatives. Le Prix des salariés a été décerné à La Cantine Savoyarde Solidarité, restaurant humanitaire à Chambéry.

AGRICA a également lancé en 2023 un concours de photographie. Cette nouvelle initiative, portant le nom de « Nouveaux regards », vise à mettre en valeur l'univers et la famille agricole à travers la vision de jeunes photographes. La remise des prix s'est déroulée sur le stand d'AGRICA au Salon de l'Agriculture, le 29 février 2024 et les photos récompensées y ont été exposées pendant toute la durée de l'évènement et sont maintenant visibles dans les locaux d'AGRICA.

## ◆ Ressources humaines et vie de l'entreprise

Un nouvel outil de gestion des ressources humaines, SmartRH, a été mis en place, après de nombreux mois de travail, de paramétrages et de tests. Conçu comme un véritable portail participatif entre les collaborateurs et leur manager, il permet de fluidifier et sécuriser la gestion de leurs dossiers personnels, de

leur planning, ainsi que de leur paie. Plusieurs webinaires ont été animés par la direction des ressources humaines pour accompagner les collaborateurs dans la prise en main de ce nouvel outil.

2023 a également vu le Groupe renforcer son approche de l'alternance. Depuis le mois de septembre, les équipes du Groupe comptent 26 collaborateurs concernés par ce dispositif, certains pour la deuxième année consécutive, et le programme PAR « Pour une Alternance Réussie » permet désormais aux alternants de bien identifier leurs rôles, les moyens à leur disposition et les attentes placées en eux. Le programme prévoit également la formation des tuteurs et la sensibilisation des managers sur leurs rôles respectifs dans le cadre de l'accompagnement des alternants.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique active en faveur des collaborateurs en situation de handicap, AGRICA a pris activement part à la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées. Des actions de sensibilisation ont été menées, pour aider les collaborateurs à auto-évaluer leur compréhension des situations de handicap et les enjeux afférents. Un atelier d'échanges destiné aux salariés de l'entreprise porteurs d'un handicap a également rencontré un vif succès.

À noter également, le déménagement, le 13 novembre 2023, après plusieurs mois de travaux et d'aménagements, des 63 collaborateurs d'AGRICA à Bordeaux vers un espace de travail neuf, moderne, polyvalent, et certifié Haute Qualité Environnementale. Un Comex décentralisé s'est tenu dans ces nouveaux locaux le 18 décembre 2023, permettant à celui-ci de découvrir les aménagements du site.

Enfin, pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, AGRICA s'est engagé auprès de l'Institut CURIE pour soutenir la campagne annuelle de sensibilisation des femmes au dépistage du cancer du sein, et de récolte de fonds pour la recherche, Octobre Rose. À ce titre, plus de 150 participants ont ainsi contribué chez AGRICA au défi « 10 000 pochettes pour Curie ». 35 collaborateurs ont par ailleurs pris part à différents événements sportifs, à Paris comme en région, tels que les courses « Odyssea » ou encore le « Challenge Ruban rose ».

## ◆ Conclusion

L'année 2023 a donc vu le Groupe AGRICA renforcer son positionnement comme acteur majeur de la protection sociale des mondes agri et agro, tant par le rôle moteur qu'il assure au sein de l'Alliance professionnelle, que par son ancrage toujours croissant auprès des entreprises et des ressortissants sur les marchés de l'assurance de personnes.

Par une action sociale pertinente et efficace, AGRICA a démontré une nouvelle fois que la solidarité faisait partie intégrante de son ADN. Cette spécificité est désormais activement reconnue comme un facteur différenciant sur les marchés hautement concurrentiels dans lesquels AGRICA évolue.

2024 verra notamment l'aboutissement du cycle de réflexion stratégique engagé au cours de l'année écoulée. La définition, dans ce cadre, d'un cap clair, porteur d'une ambition fédératrice, constituera un outil essentiel pour qu'AGRICA continue sa marche en avant, au service des univers agricole et agroalimentaire.

# Chiffres-clés

## Résultats démographiques et techniques

**1,4159 €**

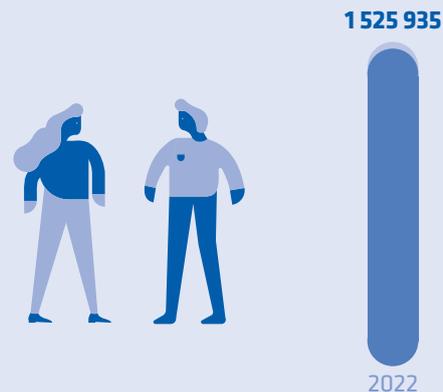
Valeur du point Agirc-Arrco  
au 1<sup>er</sup> novembre 2023

### Retraite complémentaire

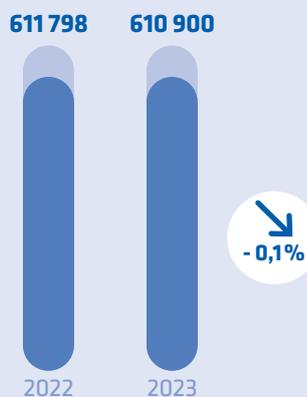
**ENTREPRISES ADHÉRENTES**  
au 31/12/2022



**ASSURÉS COTISANTS**  
au 31/12/2022



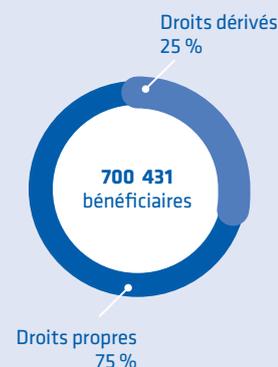
**RETRAITÉS**  
(en nombre d'INSEE) au 31/12/2023



**BÉNÉFICIAIRES D'UNE PENSION**  
(en nombre de droits) au 31/12/2023



**BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE DE DROITS**



**RETRAITE AGIRC-ARRCO**  
ANNUELLE MOYENNE (en €)



**DÉLAI MOYEN DE LIQUIDATION**  
Délai de premier paiement : 56 jours

**QUALITÉ DES LIQUIDATIONS**  
93,5 % des dossiers liquidés sans anomalie

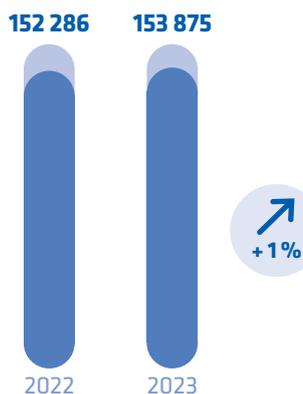
**NOTES DE SATISFACTION CLIENTS AGRICA**  
Entretien Information Retraite : 8,9/10  
Futurs retraités : 7,8/10

**NOUVELLES LIQUIDATIONS**

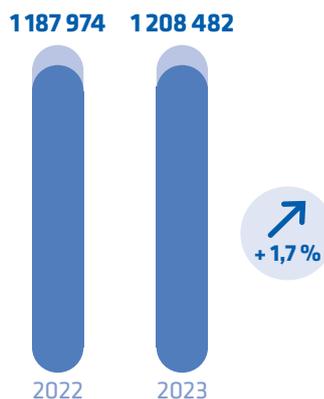


## Prévoyance et santé

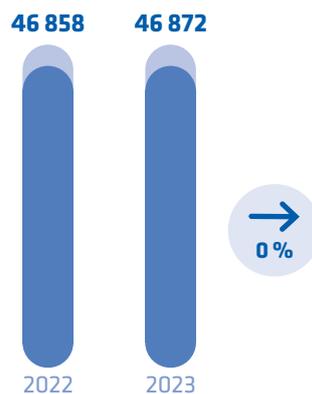
### ENTREPRISES ADHÉRENTES AUX INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE



### COTISANTS EN COLLECTIF



### CONTRATS EN INDIVIDUEL (prévoyance et santé)



### RÉPARTITION DES COTISANTS AUX INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE SELON LEUR SECTEUR PROFESSIONNEL

#### PRÉVOYANCE (INCAPACITÉ TEMPORAIRE, INVALIDITÉ, DÉCÈS, OBSÈQUES, DÉPENDANCE)

153 240 entreprises adhérentes  
1 193 311 cotisants actifs  
8 024 cotisants retraités

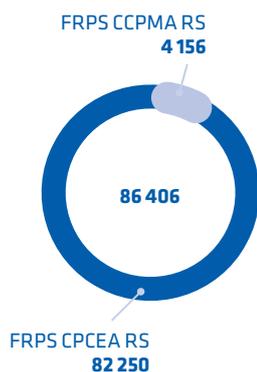
#### SANTÉ

83 921 entreprises adhérentes  
745 313 personnes protégées  
42 734 cotisants en santé individuelle

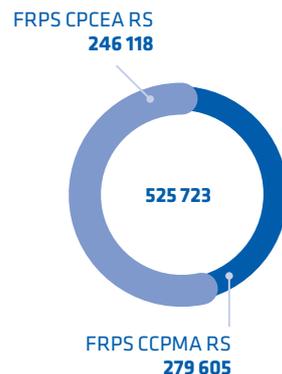


## Épargne retraite et salariale

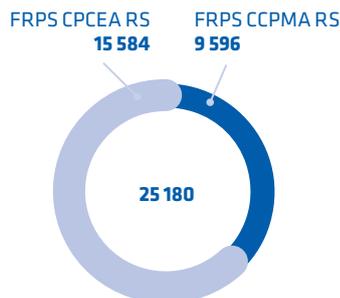
### ENTREPRISES ADHÉRENTES AUX FRPS AU 31/12/2023



### COTISANTS AUX FRPS AU 31/12/2023



### NOMBRE DE RETRAITÉS BÉNÉFICIAIRES D'UNE RENTE AU 31/12/2023



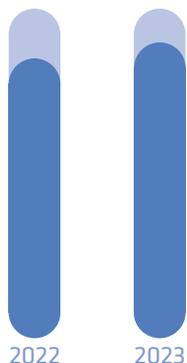
### AGRICALE ÉPARGNE (Épargne salariale)

1 574 entreprises adhérentes  
22 296 porteurs de parts de FCPE

## Résultats financiers

### COTISATIONS

3,48 Md€ <sup>(1)</sup> 3,75 Md€ <sup>(2)</sup>



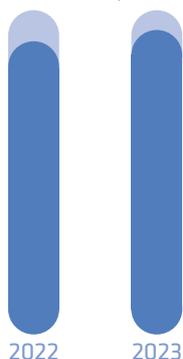
+ 8 %

<sup>(1)</sup> Dont 0,72 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,76 Md€ en retraite.

<sup>(2)</sup> Dont 0,81 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,95 Md€ en retraite.

### PRESTATIONS ET FRAIS PAYÉS

3,47 Md€ <sup>(1)</sup> 3,68 Md€ <sup>(2)</sup>



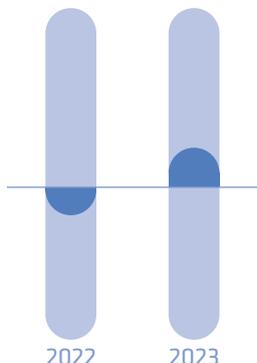
+ 6,3 %

<sup>(1)</sup> Dont 0,56 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,9 Md€ en retraite.

<sup>(2)</sup> Dont 0,56 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 3,12 Md€ en retraite.

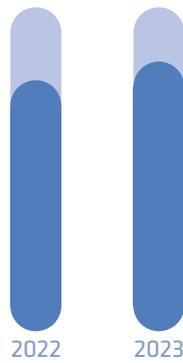
### RÉSULTAT NET PART DU GROUPE APRÈS IMPÔTS

-1,8 M€ 8,3 M€



### ACTIFS GÉRÉS PAR LE GROUPE

8,6 Md€ 9,5 Md€



+ 10,2 %

### FONDS PROPRES COMBINÉS DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

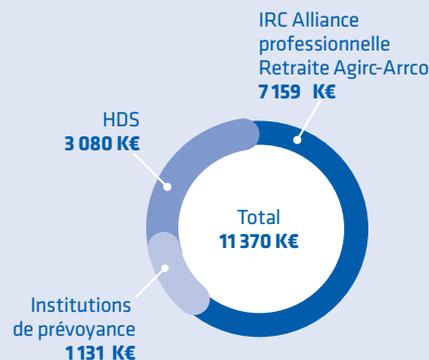
979,4 M€ 988,7 M€



+ 0,1 %

## Fonds social

### AIDES ACCORDÉES EN 2023



# Indicateurs

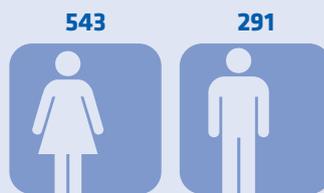
## sociaux et environnementaux

### Informations sociales

#### Emploi

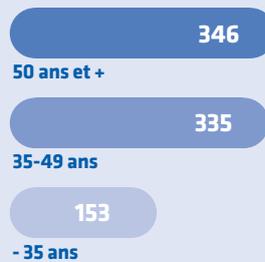
EFFECTIF TOTAL : 834 PERSONNES

RÉPARTITION FEMMES/HOMMES

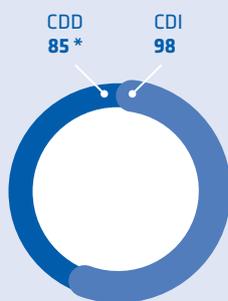


Index égalité  
femmes/hommes 2023 : 91

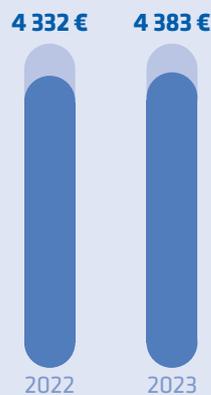
PYRAMIDE DES ÂGES



NOMBRE D'EMBAUCHES



RÉMUNÉRATION MENSUELLE  
MOYENNE CONTRACTUELLE

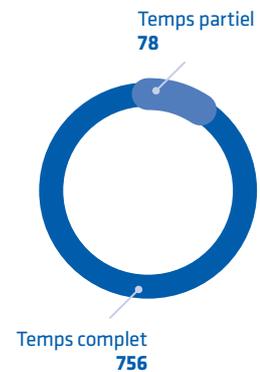


Part des cadres et agents de maîtrise  
en 2023 : 70,62 % (65,9 % en 2022).

\* Nombre de nouvelles embauches y compris les prolongations par rapport au contrat d'origine.

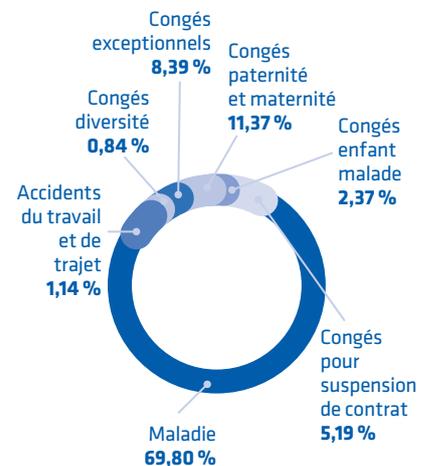
#### Organisation du temps de travail

NOMBRE DE SALARIÉS  
À TEMPS PARTIEL ET TEMPS COMPLET



ABSENCES PAR CATÉGORIE

Taux d'absentéisme (maladie) : 4 %  
(5,43 % en 2022)



## Relations sociales

### NOMBRE D'ACCORDS EN COURS

#### Accord de branche

- ◆ Convention collective nationale de travail du personnel des institutions de retraite complémentaire du 9 décembre 1993

#### Accords d'entreprise

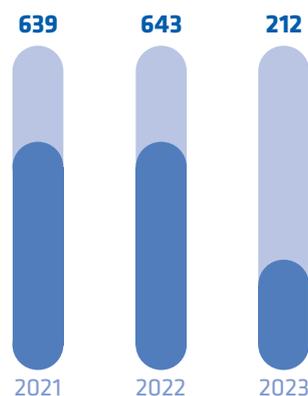
- 2 sur le statut collectif
- 5 sur le temps de travail
- 7 sur la rémunération
- 2 sur la protection sociale
- 4 sur la diversité et la qualité de vie au travail
- 3 sur les instances du personnel
- 2 sur la GEPPMM
- 2 sur le télétravail

- ◆ Nombre d'accords signés : **6**
- ◆ Nombre de réunions des IRP : **47** (16 CSE, 4 CSSCT, 7 RP Paris, 11 RP Régions, 9 DSE)

## Santé et sécurité

### ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE TRAJET

Nombre de journées non travaillées

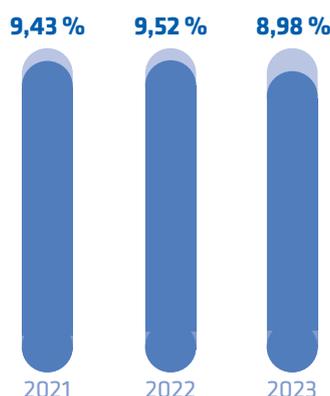


Nombre d'accidents en 2023 : **31** (13 en 2022)

Nombre de réunions de la CSSCT : **4**

### EMPLOI HANDICAP ET SOUS-TRAITANCE

Taux d'emploi des personnes en situation de handicap



## Formation

### NOTE D'ORIENTATION DE LA FORMATION

Les orientations formations sont articulées autour de 4 axes :

- ◆ Accompagner la transformation du Groupe
- ◆ Répondre aux enjeux réglementaires et à ses évolutions
- ◆ Accompagner les enjeux stratégiques
- ◆ Renforcer les compétences métiers et transverses

### FORMATION CONTINUE

Montant en 2023 : **1 865 365 euros** (1 155 053 euros en 2022)

### STAGES

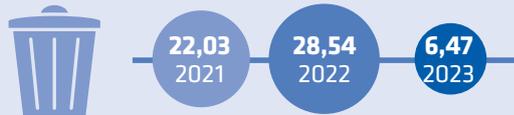
- ◆ Nombre de stagiaires en 2023 : **840** (644 en 2022)
- ◆ Nombre d'heures de stage en 2023 : **12 331 heures** (8 079 heures en 2022)
- ◆ Taux de stagiaires par rapport à l'effectif moyen : **88 %**

## Informations environnementales

### Tri sélectif des déchets

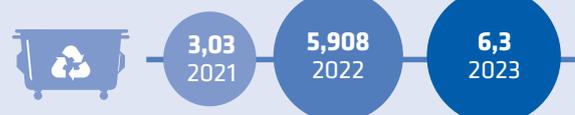
#### DIB (DÉCHETS INTERNES)

en tonnes



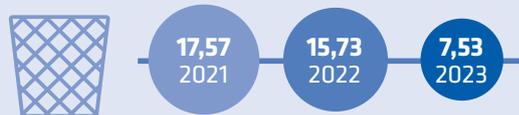
#### RECYCLAGE DÉCHETS RESTAURANT COLLECTIF

en tonnes



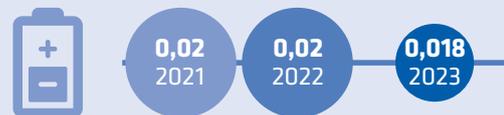
#### PAPIER/CARTON

en tonnes



#### PILES

en tonnes



#### VERRE

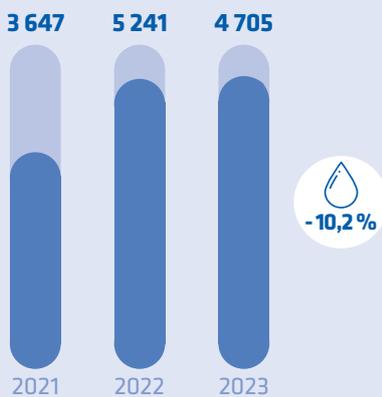
en tonnes



### Utilisation durable des ressources

#### CONSOMMATION D'EAU

en m<sup>3</sup>



#### CONSOMMATION CPCU

en tonnes vapeur



#### CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

en kW



### Sous-traitance et fournisseurs

100 % des nouveaux fournisseurs sont signataires de la charte fournisseurs.

# Composition du Conseil d'administration

## COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 14

### Président

◆ Jérôme VOLLE FNSEA

### Administrateurs titulaires

◆ Arnaud BODOLEC FNCA

◆ Jean-Hugues LOMBRY FNCA

◆ Benoît LUCAS FNCA

◆ Christophe NOEL FNCA

◆ Anne GAUTIER FNEMSA

◆ Anne CHAMBARET FNSEA

◆ Philippe FAUCON FNSEA

◆ Joseph LECHNER FNSEA

◆ Morgan OYAUX FNSEA

◆ Gilbert KEROMNES La Coopération Agricole

◆ Corinne LELONG La Coopération Agricole

◆ Irène MOOG La Coopération Agricole

◆ Pascal VINE UDSG

### Auditeurs

◆ Ludovic MARTIN FNEMSA

◆ Nicolas ASSEMAT UDSG

## COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 14

### Vice-président

◆ Bernard PIRE CFE-CGC

### Administrateurs titulaires

◆ Alain DYJA CFE-CGC

◆ François SERPAUD CFE-CGC

◆ Jacques WAYOLLE CFE-CGC

◆ Jean-Claude BRONDINO CFTC

◆ Emmanuel CUVILLIER CFTC

◆ Emmanuel DELETOILE FGA-CFDT

◆ Myriam GERNEZ CARDON FGA-CFDT

◆ Stéphanie KNEZ FGA-CFDT

◆ Pascal MACE FGA-CFDT

◆ Daniel GUILLEMOT FNAF-CGT

◆ Gaëtan MAZIN FNAF-CGT

◆ Liliane BOUREL FO

◆ Guillaume TRAMCOURT FO

### Auditeurs

◆ Fabrice GRESSENT UNSA2A

Composition du Conseil d'administration au 5 avril 2024



**GROUPE AGRICA**

21 rue de la Bienfaisance  
75382 Paris cedex 08

tél. 01 71 21 00 00

[www.groupagric.com](http://www.groupagric.com)

**GROUPE AGRICA** - Association sommitale loi 1901, 21 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS -  
SIREN 494 871 551, ayant pour membres : Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco,  
CCPMA PRÉVOYANCE, CPCEA et AGRI PRÉVOYANCE